

Droit judiciaire privé (CM + TD)

Pré-requis nécessaires

Avoir suivi l'enseignement de procédure civile

Infos pratiques

- > ECTS : 6.0
- > Nombre d'heures : 48.0
- > Niveau d'étude : BAC +4
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique
- > Code ELP : 4J7FDJPT

Présentation

L'enseignement de Droit judiciaire privé en master 1 est le complément indispensable du cours de procédure civile dispensé en licence 3.

Il est centré sur l'étude des procédures sur recours (Appel, Cassation) ainsi que sur les procédures spéciales (procédure rapides - référés, requêtes, injonctions de payer- et procédures spécifiques à certains contentieux (contentieux prud'homal, contentieux des affaires, contentieux de la famille...)).

Objectifs

Approfondir ses connaissances de procédure civile.

Articuler les règles de procédure civile de droit commun avec les règles spéciales.

S'interroger sur les conditions de l'effectivité des droits substantiels.

Préparer les épreuves de concours (CRFPA, ENM).

Évaluation

Ecrit (commentaire, cas pratiques...) ou oral.